

## TALENTS DU LUXE ET DE LA CREATION 2023



### MODALITES DE CANDIDATURE

**Les Talents du luxe et de la création** sont des prix attribués chaque année aux meilleurs créateurs de l'ensemble des métiers du luxe qui se distinguent par l'excellence de leur savoir-faire et le caractère exceptionnel de leur œuvre.

#### Conditions de participation

- ▶ L'inscription aux Talents du luxe et de la création est gratuite.
- ▶ Peuvent concourir tous les créateurs et acteurs des différents secteurs du luxe : mode et accessoires, joaillerie et horlogerie, parfums et cosmétiques, vins et spiritueux, gastronomie et hôtellerie, design et architecture, métiers d'art ...
- ▶ Les créateurs exerçant une activité purement artistique (sculpture, peinture, ...) sans lien direct avec l'industrie du luxe ne pourront se porter candidat.
- ▶ Une candidature peut être portée par une personne ou peut être collective.
- ▶ Chaque candidat concourt pour un Talent parmi les neufs Talents de l'inspiration créatrice :
  - Talent de l'Audace,
  - Talent de l'Invention,
  - Talent du Bien-être,
  - Talent de l'Originalité,
  - Talent de l'Élégance,
  - Talent de la Rareté,
  - Talent de l'Harmonie,
  - Talent de la Séduction
  - Talent de l'Innovation,

qu'il détermine dans le formulaire en ligne. **Un Talent du Management** permet de distinguer les managers des maisons de luxe.

- ▶ Parmi les nominés, le Jury choisira **le Talent d'Or, l'Empreinte de l'Année**, et aussi, en fonction des candidatures, un **Prix spécial du Jury**, voire selon les années, un **Prix spécial des Métiers d'Art**.
- ▶ L'inscription se fait sur Internet par l'envoi du dossier de candidature complet à l'adresse suivante <https://talents.centreduluxe.com/>

#### Calendrier

- Dépôt sur le Site des dossiers de candidature jusqu'au **28 février 2023**
- Sélection des Nominés par le Jury du Centre du luxe et de la création **mars 2023**
- Réunion du Jury **avril 2023**
- Remise des prix le **1er juin 2023**

## Constitution du dossier de candidature

### - Etape 1- Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature à déposer sur le site <https://talents.centreduluxe.com/> comporte :

**1 photo HD** du candidat

**Une biographie** ou résumé de carrière retraçant le parcours professionnel, les réalisations du candidat, les prix obtenus ... ;

**Un book photo** ou tout document de présentation du travail du candidat ainsi que de ses créations (photos haute définition) ;

**5 photos HD** représentatives de votre travail / de votre carrière.

**Une revue de presse** récente comportant des éléments de langage permettant de comprendre la signification du travail du candidat ;

En option, vous pourrez également ajouter **un lien vers une vidéo**.

### - Etape 2 – Sélection des Nominés

Un premier vote par les membres du Jury est réalisé parmi les dossiers reçus qui aboutit à la sélection des candidats nominés aux Talents 2023.

Si le candidat est nommé ou non nommé, il sera informé par mail courant **mars 2023**.

Pour la réunion du Jury, courant avril à Paris<sup>1</sup>, il est également conseillé de déposer une ou plusieurs créations ou produits : pour les parfumeurs des échantillons de parfum, les designers des pièces de petites dimensions, les artisans des échantillons de leur savoir-faire, aux stylistes des vêtements, aux joailliers des bijoux, ...voire, si vous le pouvez :

-de nous adresser, une video d'1 minute présentant votre travail et le sens que vous donnez à vos créations,

-ou, de venir échanger avec les membres du Jury pendant une heure précédant la réunion.

### - Etape 3 – Vote du Jury : les Lauréats

Concourent à l'attribution des Talents du luxe et de la création, les nominés sélectionnés par le Jury du Centre du luxe et de la création.

Le Jury, présidé par Jacques Carles, président du Centre du luxe et de la création, se réunira **courant avril 2023** pour désigner les lauréats des Talents du luxe 2023, qui seront présentés lors de la Cérémonie de remise des Talents du luxe **1er juin 2023**.

Le Jury est souverain et les votes de ses membres confidentiels. En cas de différend sur le résultat des votes ou d'égalité de votes, il appartient au Jury et à son président, en dernière instance, de trancher.

---

<sup>1</sup> L'adresse du lieu de la réunion sera communiquée début 2023.